



# Cap au LED : Pour un éclairage public exemplaire en Sud Mayenne !

Dans le cadre de sa **POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT**, le **GAL SUD-MAYENNE** (Groupe d'Action Local) s'est fixé des objectifs pour moins et mieux consommer l'**ÉNERGIE** et ambitionne le **TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**.

Depuis 2011, le GAL propose des **CONSEILS EN ENERGIE PARTAGÉS (CEP)** auprès des collectivités afin qu'elles soient accompagnées pour réduire leur empreinte carbone et leur facture énergétique. Le diagnostic et les préconisations de ces CEP participent donc à la **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE** et à la **LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

L'éclairage public est un gisement d'économie d'énergie important : en effet, il représente en moyenne **30% DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES** des collectivités du Sud Mayenne !

## LE SAVIEZ-VOUS ?

A l'échelle départementale, le Territoire d'Énergie Mayenne (ex-SDEGM) accompagne ses communes membres dans la mise aux normes de l'éclairage public. Le GAL Sud Mayenne encourage les économies d'énergies en accompagnant le passage à la technologie LED.

## POURQUOI MAÎTRISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE MA COMMUNE ?

- Pour réduire la consommation d'énergies essentiellement fossiles
- Pour contrôler les dépenses et donc la facture
- Pour créer un climat de sécurité pour les riverains
- Pour limiter les nuisances lumineuses pour les riverains et pour la faune

## LE GAL SUD MAYENNE PROPOSE DE CONDUIRE UNE DOUBLE ACTION EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCONOME :

Réduire l'éclairage nocturne et supprimer l'éclairage estival, ou encore **généraliser la gestion par horloge astronomique**. Une extinction de 7h30 par nuit (22h30-6h) permet de **réduire de 2 800 heures la durée annuelle de l'éclairage public** d'une nuit complète, évaluée à 4 100 heures.

Accompagner l'éclairage public vers le **LED par une aide à l'investissement**, complémentaire aux aides apportées par le SDEGM. Dans certaines situations où il y a éloignement des réseaux électriques, on privilège le **LED autonome** (éclairage assuré par le photovoltaïque, ayant recours aux énergies renouvelables et non émettrices de GES)

## TABLEAU DES AIDES DU GAL SUD MAYENNE (programme européen «Leader» ou national «TEPCV»)

|                      | PARC EXISTANT      | PARC AUTONOME      |
|----------------------|--------------------|--------------------|
| Plus-Value LED       | 300 € / Candélabre | 800 € / Candélabre |
| Gestion Intelligente | 300 €              | 0 € (car intégré)  |

Dans la limite plancher de 3 000 €, cette aide du GAL Sud Mayenne est plafonnée à 10 000 € par collectivité, pendant la durée du programme européen LEADER ou du programme national TEPCV.

**Candidature : lettre d'intention, fiche projet éclairage public et accompagnement CEP**

## > Gal Sud Mayenne

Hotel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier

Tel: 02 43 09 55 46 - Email: gal@sud-mayenne.com - Site web: gal-sud-mayenne.com

